



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du 24 février 2022 à 18 heures 00

Date de la convocation :
14 février deux mille vingt deux

L'an 2022, le 24 du mois de février, à 18 heures 00,
Le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Saint Pair sur Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Annaïg LE JOSSIC, Présidente.

Présents : Mme Annaïg LE JOSSIC, Mme Marlène LEBASLE, Mme Julie KESHVADI, M. Thomas DI MAMBRO, M. Maxence MARMIEYSSE, Mme Sylvie MARTIN-PERNELLE, M. Albert NOURY, M. Charles LEGENTIL, Mme Geneviève LAISNEY, M. Philippe NIVIERE.

Ont donné procuration : Mme Françoise PACEY GASPARI donne pouvoir à M. Thomas DI MAMBRO, Mme Sylvie GATE donne pouvoir à M. Albert NOURY, M. Gérard DESMEULES donne pouvoir à Mme Annaïg LE JOSSIC.

Absents excusés : M. Emmanuel PIEDNOIR, Mme Françoise DE BOISHEBERT, M. David LEROUGE, M. Rémi LERQUIER.

Absent : Monsieur Victor BINET.

Secrétaire de séance : Mme Marlène LEBASLE.

ORDRE DU JOUR :

- 1 - CCAS : Compte-rendu du Conseil d'Administration du CCAS du 13 janvier 2022.
- 2 - CCAS : Débat d'Orientation Budgétaire 2022.
- 3 - CCAS : Convention de partenariat relative au fonctionnement et au financement du pôle famille

Madame LE JOSSIC ouvre la séance et rappelle les points à l'ordre du jour.

Présentation de Monsieur Maxence MARMIEYSSE, qui remplace Monsieur Guillaume FOSSEY en qualité de Conseiller délégué aux activités sportives.

1 - CCAS : Compte-rendu du Conseil d'Administration du CCAS du 13 janvier 2022 :

Les membres du Conseil d'Administration

Prendent note du compte-rendu du Conseil d'Administration du CCAS du 13 janvier 2022.

2 - CCAS : Débat d'Orientation Budgétaire 2022

Le Débat d'Orientation Budgétaire est commenté par Mme Marlène LEBASLE, Vice-présidente du CCAS, au vu du document joint.

Le Conseil d'Administration procède au Débat d'Orientation Budgétaire 2022, ci-annexé.

Suite au Bilan 2021, le Conseil d'Administration du CCAS procède au Débat d'Orientation Budgétaire 2022.

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les orientations budgétaires 2022.

Départ de Monsieur MARMIEYSSE à 19 heures.

3 - CCAS : Convention de partenariat relative au fonctionnement et au financement du pôle famille

Il s'agit du renouvellement de la convention.

Le programme VIF (Violence Intra Familiale) est très centré sur Granville, travail avec Monsieur MANCEL, dans le cadre de ses missions EVS (Espace de Vie Sociale) pour coordonner des actions de communication dans le secteur.

Convention de partenariat relative au fonctionnement et au financement du pôle famille :

Le pôle famille a ouvert ses portes en octobre 2018 suite à la volonté des communes de Granville, Donville les Bains, Yquelon et Saint-Pair-sur-Mer afin de mener ensemble une action pour la prévention des violences intrafamiliales, la lutte contre les inégalités, et en faveur de l'accompagnement des familles et du soutien à la parentalité.

Depuis, le pôle famille propose ainsi :

- Une écoute bienveillante, anonyme et gratuite,
- Un espace d'information et de documentation,
- Un accompagnement des personnes vers les partenaires médicaux, sociaux, éducatifs, administratifs et judiciaires afin de faciliter leurs démarches, des actions de prévention et de sensibilisation,
- De la formation en direction des professionnels et des élus,
- La coordination d'un réseau de 18 structures,
- Des permanences,
- Un référent du service.

A son lancement en 2018, le projet avait obtenu le soutien du département de la Manche sous la forme d'une subvention de 24 000 € pour les trois premières années afin de réduire la participation des communes.

La participation annuelle de Saint-Pair-sur-Mer serait de 9 744 € / an.

Il est proposé aujourd'hui au Conseil d'Administration du CCAS :

- D'acter la poursuite du partenariat entre les 4 communes concernées,
- De prévoir les modalités de financement du pôle famille,
- D'autoriser Mme la Maire à signer la nouvelle convention (annexe).

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Acte la poursuite du partenariat entre les 4 communes concernées,
- Prévoit les modalités de financement du pôle famille,
- Autorise Mme la Maire à signer la nouvelle convention (annexe).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

A. LE JOSSIC,
Présidente du CCAS

